

Championnat de France d'Agility de la SCC

Règlement

Le Championnat de France d'Agility est réservé aux chiens de race inscrite sur un livre des origines ou annexe reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (FCI). Il est organisé autour de championnats régionaux et d'une finale nationale.

1. Règles spécifiques

Le championnat de France d'agility est régi par le règlement d'agility de la SCC, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

1.1. Classes

- a) Trois classes sont prévues :
 - Senior 2^e degré : l'accès à la classe 2^e degré est obligatoire dès l'obtention du Brevet International d'Agility, qui est décerné au chien qui obtient 3 qualificatifs excellent sans faute lors de 3 épreuves officielles 1^{er} degré, sous 2 juges différents ;
 - Senior 3^e degré : l'accès à la classe 3^e degré se fait sur demande et avec la justification d'un classement dans les 3 premiers avec des qualificatifs excellent sans faute lors de 3 épreuves officielles 2^e degré, sous 2 juges différents, dans les 12 mois précédant cette demande ;
 - Handi : Les conducteurs de la classe Handi doivent participer au championnat régional pour pouvoir s'inscrire à la finale. Ils ne sont pas tenus de fournir des justificatifs de résultats et n'ont aucune obligation de résultats lors du championnat régional.
- b) Le chien peut être conduit par tout conducteur possédant une licence pour ce chien, mais ce doit être le même conducteur sur toutes les épreuves. En cas de sélection, c'est toujours ce même conducteur qui doit conduire le chien à la finale.
- c) Le chien doit concourir dans la classe correspondant à sa licence (Senior 2^e degré, Senior 3^e degré, Handi) .

1.2. Catégories

Les chiens sont répartis selon les 4 catégories du règlement d'agility de la SCC : A, B, C, D.

1.3. Détermination du TPS et du TPM

- a) Pour la finale (uniquement), en classe senior 2^e degré, le TPS (temps de parcours standard) de chaque épreuve est déterminé à partir de la moyenne des temps des trois chiens les mieux classés dans la catégorie + 20 %. Le classement servant pour ce calcul tient compte des seules pénalités de parcours et du temps.
- b) Pour la finale (uniquement), en classe senior 3^e degré, le TPS (temps de parcours standard) de chaque épreuve est déterminé à partir du temps du chien le mieux classé dans la catégorie +15 %. Le meilleur chien est celui qui est le plus rapide parmi ceux ayant le moins de pénalités de parcours.
- c) Le TPM (temps de parcours maximum) est égal à deux fois le TPS.

1.4. Classements

- a) Les classements élémentaires (qualificatif ou manche) sont effectués conformément au règlement d'agility de la SCC, c'est-à-dire par l'ordre croissant des critères suivants : nombre de pénalités totales ; nombre de pénalités de parcours ; temps réalisé.

- b) Les classements cumulés sont effectués par l'ordre croissant des critères suivants : nombre d'éliminations ; cumul des pénalités totales ; cumul des pénalités de parcours ; cumul des temps réalisés.

1.5. Affichage des résultats

- a) Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque épreuve.
 b) Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 30 minutes suivant l'affichage.
 c) Les résultats complets sont affichés au plus tard à l'issue de la remise des prix pour que l'ensemble des concurrents puisse en prendre connaissance.

1.6. Litiges

Les litiges sont réglés par le Président du jury (le juge le plus ancien dans la fonction) et l'organisateur.

2. Organisation du championnat régional

Le championnat régional est organisé sur une seule journée. Deux classements séparés sont effectués, comptant respectivement pour la *coupe régionale* et pour le *championnat régional*.

2.1. Conditions de participation

- a) Être détenteur d'une licence Agility de la CNEAC en cours de validité, de la classe correspondant à la classe de la compétition (cf. §1.1), et indiquant le numéro FAPAC de chaque chien engagé.
 b) Les concurrents ne peuvent participer qu'au championnat régional correspondant à leur association canine territoriale.
 c) Le chien doit pouvoir présenter un certain nombre de qualificatifs obtenus sur les épreuves homologuées depuis le championnat régional de l'année précédente. Les nombres de qualificatifs nécessaires sont précisés dans le tableau suivant.

Classe	Coupe régionale	Championnat régional
Senior 2 ^e degré	3 Excellent ou Très Bon en Agility 2 ou Agility 3 obtenus avec 3 juges différents	5 Excellent en Agility 2 ou Agility 3 obtenus avec 3 juges différents
Senior 3 ^e degré	3 Excellent ou Très Bon en Agility 3 obtenus avec 3 juges différents. Les chiens qui ont obtenu leur <u>première</u> licence en 3e degré depuis le dernier championnat régional peuvent présenter 2 qualificatifs en Agility 2	5 Excellent en Agility 3 obtenus avec 3 juges différents. Les chiens qui ont obtenu leur <u>première</u> licence en 3e degré depuis le dernier championnat régional peuvent présenter 3 qualificatifs en Agility 2
Handi	Aucun	Aucun

2.2. Inscription

- a) Un même conducteur peut s'inscrire avec plusieurs chiens.
 b) Le dossier d'inscription pour chaque chien comprend :
 - Une **feuille d'engagement** remplie en caractères d'imprimerie, comprenant notamment la copie de la licence du chien.
 - La photocopie lisible des **justificatifs** précisés au §2.1.c.
 - La photocopie lisible du certificat antirabique pour les chiens catégorisés ou venant de l'étranger et les chiens des départements concernés par un arrêté ministériel ou préfectoral.
 - Un chèque au montant et l'intitulé qui sont précisés sur la feuille d'engagement au championnat régional.

- Une autorisation parentale signée pour les mineurs ou la photocopie de l'autorisation parentale jointe à la demande de licence.
- c) La feuille d'engagement et le règlement des frais d'inscription doivent parvenir à l'organisateur dans les délais fixés par celui-ci et, au plus tôt, huit semaines avant la date de la manifestation.

2.3. Remise des dossards

Les dossards sont remis aux concurrents avant les épreuves, sur présentation de la licence.

2.4. Épreuves

- a) Le championnat régional est organisé sur deux épreuves: 1 agility et 1 jumping.
- b) Des parcours différents sont utilisés pour (i) les classes Senior 2^e degré et Handi et (ii) la classe Senior 3^e degré.
- c) L'organisateur du championnat régional est libre d'organiser ou non une épreuve préalable dite « de chauffe ». Celle-ci doit être une épreuve non-homologuée.

2.5. Récompenses

- a) Le titre de « *Vainqueur de la Coupe Régionale d'Agility* » est décerné au vainqueur du cumul des 2 épreuves du championnat régional, et cela pour chaque catégorie (A, B, C, D) et chaque classe (Senior 2^e degré, Senior 3^e degré, Handi).
- b) Le titre de « *Champion Régional d'Agility* » est décerné au vainqueur du cumul des 2 épreuves du championnat régional et les 5 qualificatifs présentés pour y participer (cf. §2.1.c), et cela pour chaque catégorie (A, B, C, D) et chaque classe (Senior 2^e degré, Senior 3^e degré, Handi).

2.6. Sélection pour la finale

- a) Pour participer à la sélection pour la finale du Championnat de France, il faut avoir participé au championnat régional en ayant rempli les conditions de participation nécessaires (cf. §2.1.c) et avoir obtenu les qualificatifs suivants :

Classe	Qualificatifs nécessaires pour participer à la sélection (sur les manches du championnat régional)
Senior 2 ^e degré	Excellent ou Très Bon sur chaque manche
Senior 3 ^e degré	Excellent ou Très Bon sur chaque manche
Handi	Avoir participé

- b) Les chiens sont sélectionnés selon leur classement au cumul des 2 épreuves du Championnat Régional et les 5 qualificatifs présentés pour y participer (cf. §2.1.c).
- c) Pour les classes senior 2^e degré et senior 3^e degré : un quota de chiens sélectionnables par catégorie est établi par le GTA en début d'année. Le quota par catégorie ne pourra pas être modifié.
- d) L'acceptation de la sélection s'effectue le jour du championnat régional, aucune modification ultérieure ne sera acceptée pour quelle que raison que ce soit.
- e) Si un conducteur décline sa sélection, le suivant dans le classement sera sélectionné dans les conditions requises. Le désistement doit avoir lieu le jour du **championnat régional**.
- f) La sélection s'effectue sous le contrôle et l'autorité du Président du jury.

- g) Dans la semaine suivant le sélectif, le CTR transmettra le dossier complet des équipes remplissant les conditions de participation, selon les modalités définies dans le document :

“Championnat de France d'Agility - Modalités de participation [année en cours]

3. Finale

La finale se déroule sur deux jours consécutifs : samedi et dimanche.

3.1. Conditions de participation

Peuvent participer à la finale :

- Les équipes sélectionnées au niveau de chaque Championnat Régional ;
- Les équipes de la classe Handi ;
- Les équipes vainqueurs dans chaque classe et dans chaque catégorie à la finale de l'année précédente. Chaque équipe vainqueur doit s'acquitter du montant de l'engagement auprès de leur CTR. Si l'équipe subit une quelconque modification (conducteur ou chien) la sélection est caduque.

3.2. Remise des dossards

Les dossards sont remis aux concurrents avant les épreuves, sur présentation de la licence.

3.3. Épreuves

- a) Pour la classe senior, la finale se joue sur 3 épreuves : 2 agility et 1 jumping.
- b) Pour la classe handi, le nombre d'épreuves à la finale dépend du nombre d'inscrits dans cette classe :
- si nombre d'inscrits ≤ 12 : 2 agility et 1 jumping
 - si nombre d'inscrits > 12 : 1 agility et 1 jumping

3.4. Récompenses

Le titre de « *Champion de France d'Agility* » est décerné au vainqueur du cumul des 3 épreuves de la Finale, selon les classes et catégories suivantes :

- classe Senior 2^e degré : catégories de chien A, B, C, D
- classe Senior 3^e degré : catégories de chien A, B, C, D
- classe Handi : catégories d'handicap C1, C2, C3, C4, C5

Version	Commentaires
2015-03-12.odt	Version soumise à la commission le 18 mars 2015
2015-03-26.odt	Remplacement « pedigree » par « livre d'origine » (Introduction) Conditions d'accès 2 ^e et 3 ^e degré (§1.1.a) Épreuve de chauffe non-homologuée (§2.4.c) Re-formulation nombre d'épreuves à la finale (§3.3).
2015-04-01.odt	Correction affichage résultats (§1.5.c). Correction tableaux version CR.
2015-04-02.odt	Correction conditions d'accès ChR : 5 Excellent (§2.1.c).
2015-10-29.odt	Décisions CNEAC des 6-7 août 2015, validées par la SCC le 15 septembre 2015 : Modification calcul TPS et du TPM (§1.3). Définition récompenses en classe Handi (§3.4).
Version actuelle	Simplification instructions CTR et renvoi au document « modalités » (§2.6.g). Décisions CNEAC du 4 novembre 2015, validée par la SCC le 8 décembre 2015 : Qualificatifs 3 ^e degré admis pour le championnat régional 2 ^e degré (§2.1.c). Suppression de la conservation des licences (§2.3, §3.2).